



Esso S.A.F.

Immeuble Spring
20 rue Paul Hérault
92000 Nanterre
France

Contact

Catherine Brun
01 49 67 94 57
catherine.brun@exxonmobil.com

Esso France appelle à la responsabilité pour permettre le bon approvisionnement du pays et demande la fin du blocage de ses sites de production

Nanterre, le 9 octobre 2022, Esso met tout en œuvre pour approvisionner ses clients et réduire les conséquences du mouvement social qui bloque les raffineries Esso Raffinage de Gravenchon et de Fos-Sur-Mer depuis le 21 septembre 2022.

Le groupe Esso comprend la colère des Français frappés par les perturbations occasionnées par ce mouvement et réaffirme la complète mobilisation de ses organisations logistiques et commerciales, en lien avec les administrations compétentes pour assurer un approvisionnement de substitution à la production de ses deux raffineries.

La direction du groupe est convaincue que la qualité du dialogue social engagé et ininterrompu avec les organisations représentatives du personnel permettra de sortir rapidement du conflit, dans un esprit de responsabilité.

Rappel de la proposition salariale pour 2023

Cet été, la direction et les organisations syndicales ont conjointement décidé d'avancer la réunion de négociation salariale pour 2023, initialement prévue le 6 décembre, au 20 septembre, ceci afin de répondre au contexte économique exceptionnel.

Cette négociation a débouché sur une proposition qui a depuis été améliorée et qui s'articule autour d'une évolution globale des salaires entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 de 6,5 % et d'une prime de partage de la valeur de 3 000 € (hors participation et intéressement). Cette proposition a pour l'instant recueilli la signature de l'organisation syndicale CFE-CGC.

La direction réaffirme que cette proposition, qui surpasse l'accord de la branche pétrolière portant sur une augmentation des salaires minima conventionnels de 4 % en janvier 2023 signée par les organisations syndicales CFE-CGC et CFDT, est de très bonne tenue dans le contexte actuel.

Au total, l'accord salarial de 2022 et la proposition pour 2023 cumulés reviendraient à une évolution globale des salaires de 10,7 % plus 4 000 € de prime sur la période entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Hors participation et intéressement, la rémunération mensuelle moyenne d'un opérateur de raffinerie, qui est de l'ordre de 4 300 € par mois toutes primes comprises, se trouvera donc ainsi améliorée des éléments ci-dessus.

Par ailleurs, la somme de la participation et de l'intéressement versés en 2022 a représenté un montant compris entre 1 850 et 3 350 € par salarié.

La direction réunira à nouveau les quatre organisations syndicales représentatives du personnel dans un esprit de responsabilité demain lundi 10 octobre avec l'objectif de permettre aux raffineries du groupe de reprendre leur activité dans les meilleurs délais.

